

TENDANC



ESS

NOTE DE CONJONCTURE

Note de conjoncture de l'emploi dans
l'Économie Sociale et Solidaire co-produite par
la CRESS BFC et les Urssaf de Bourgogne et de Franche-Comté.
• Données arrêtées au 31 décembre 2021 •

JUIN 2022



L'Économie Sociale et Solidaire

UN MODE D'ENTREPRENDRE RECONNU ET DÉFINI PAR LA LOI

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) marque la reconnaissance législative «d'un mode d'entreprendre différent» générateur de richesses économiques et de réponses aux besoins sociaux et environnementaux.

L'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique » présent dans tous les secteurs d'activité. Elle se définit par les principes de fonctionnement que partagent ces entreprises :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
- Une gouvernance démocratique,
- Une gestion conforme aux principes suivants :



Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise,



Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées,



En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du «boni de liquidation» est redistribué à une autre entreprise de l'ESS.

La loi rassemble les acteurs au-delà des notions de statuts, autour des principes fondamentaux de l'ESS cités ci-dessus.

Note de conjoncture CRESS BFC - URSSAF
• Juin 2022 •

Directeur de la publication : François Baulard

Sources : Urssaf

Traitements statistiques, rédaction :

François Baulard et Marc Figard

Contribution : Isabelle Wehr

Conception graphique :

Océane Albéri-Comparet

Dépôt légal et N°ISSN en cours

Retrouvez les publications de l'ORESS
en téléchargement sur www.ess-bfc.org

Ainsi que les données de l'Urssaf sur :

<https://open.urssaf.fr/pages/home/>.

Sommaire

	L'essentiel	Page 03
	Contexte national	Page 04
	Évolution annuelle régionale	Page 05
	Évolution régionale par secteur d'activités en 2021	Page 06
	Une reprise portée par les activités culturelles, sportives et de loisirs	Page 07
	Les tensions sur le marché de l'emploi	Page 08
	Évolution dans l'ESS par département en 2021	Page 09
	Évolution des postes de l'ESS par département et par secteur d'activités en 2021	Page 10
	Quelques définitions	Page 11

L'ESSENTIEL

Les données présentées dans cette note de conjoncture couvrent le champ des entreprises du secteur privé cotisant aux URSSAF. Il exclut donc les établissements relevant du secteur public, du régime agricole (suivis par la CCMSA), ainsi que les particuliers employeurs. Pour avoir des chiffres-clés sur l'ensemble du périmètre de l'ESS et du reste de l'économie, nous vous invitons à consulter le dernier Panorama régional de l'ESS publié par la CRESS, disponible sur www.ess-bfc.org.



Les effectifs dans l'ESS en Bourgogne-Franche-Comté sont en augmentation de 2.1 % en 2021 alors que la moyenne nationale ESS est de + 3.2%. Cependant cette augmentation est supérieure à celle de l'ensemble du secteur privé régional (+1.6%) à l'inverse de la situation nationale (+3.6%).

Concernant l'emploi, la région confirme donc un décrochage identifié depuis plusieurs années vis-à-vis de la dynamique nationale.



CHIFFRES CLÉS DANS L'ESS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Extrait du Panorama de l'ESS 2021



99 404
saliés



87 469
équivalents temps plein

11,4%

de l'ensemble de l'économie



9 627
établissements
employeurs



Près de
2,7 MILLIARDS D'€

de rémunérations brutes (hors cotisations patronales)

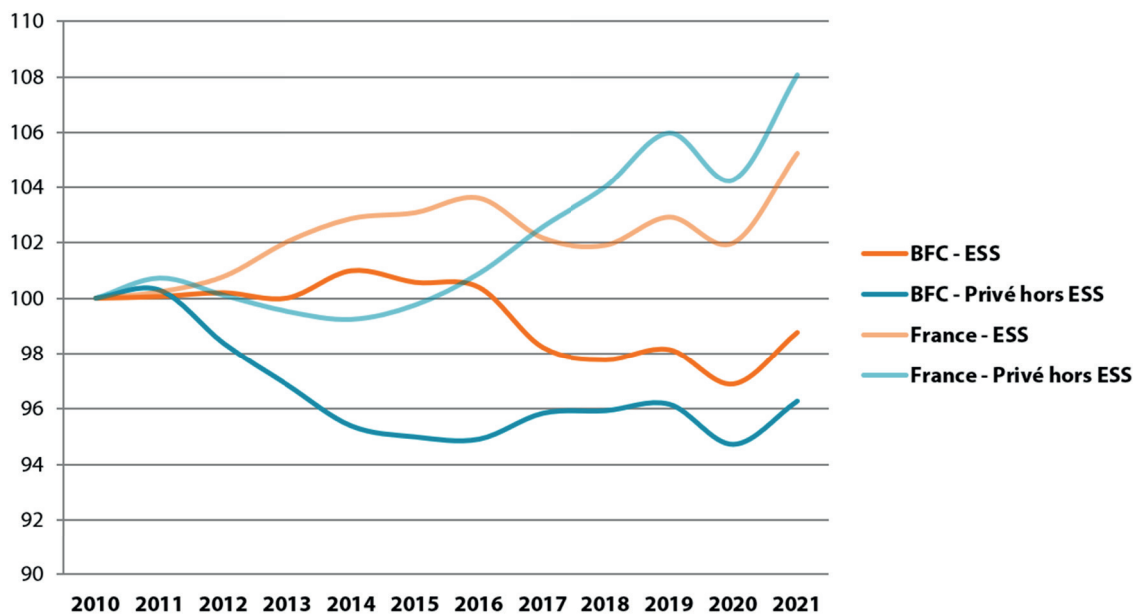


Un facteur d'explication majeur pour l'ESS en région relève des problèmes de recrutement. Une forte proportion de postes restent non pourvus début 2022 faute de candidatures adaptées.

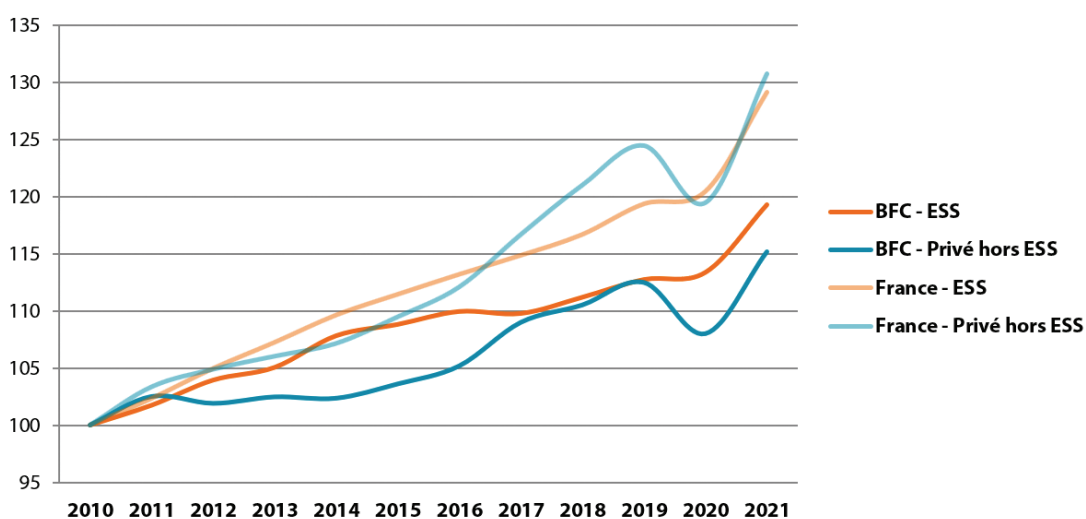


La moyenne ESS régionale cache des différences entre secteurs d'activités, avec une récession dans l'aide à domicile et le médicosocial spécifiquement impactés par les problèmes de recrutement, mais un dynamisme notamment dans le sport, les loisirs, la culture, et les services divers.

Évolution des postes salariés



Évolution de la masse salariale



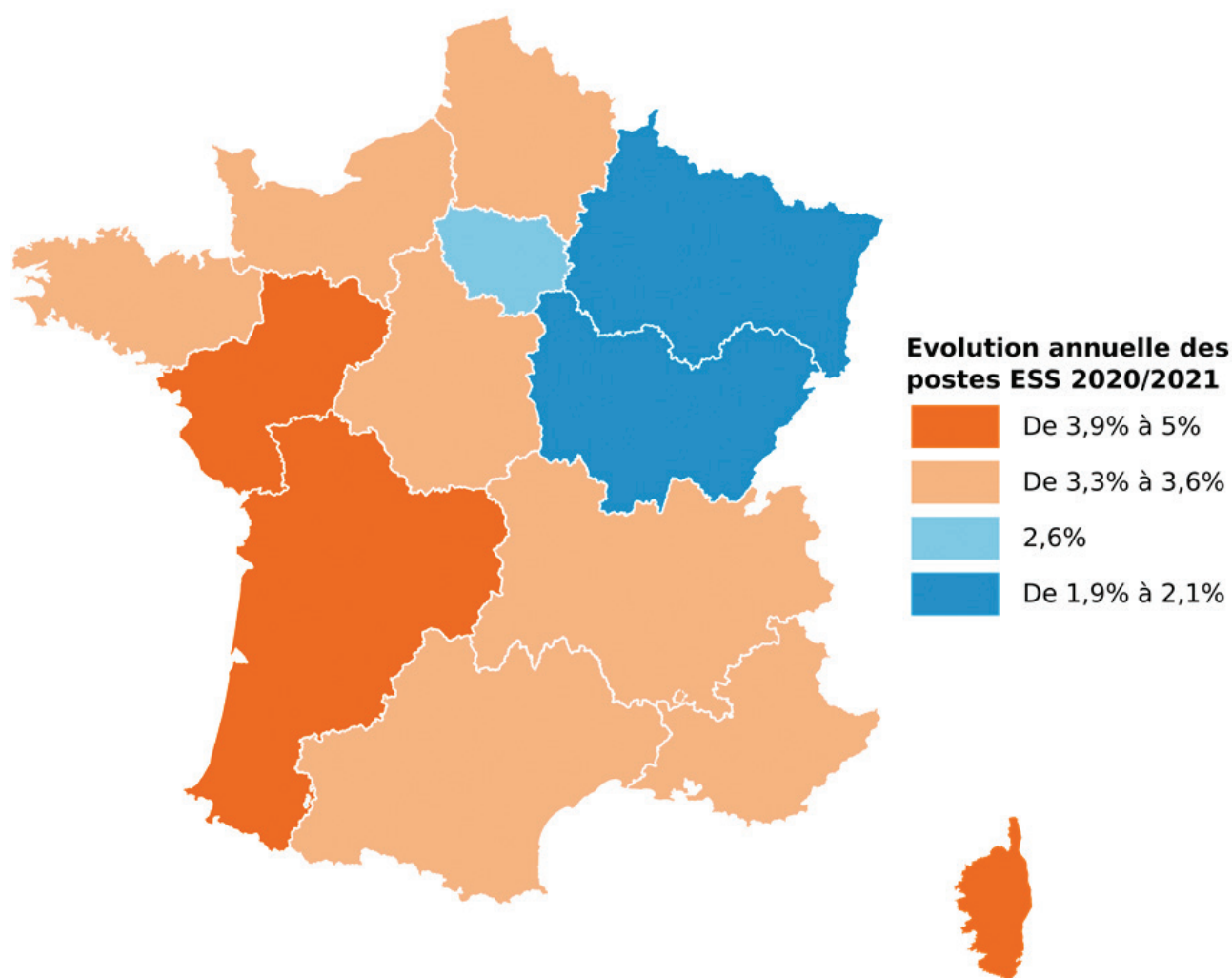
La Bourgogne-Franche-Comté en situation de décrochage depuis plusieurs années



Au niveau national, la reprise de l'emploi permet à l'ESS de dépasser le point haut atteint fin 2016. En revanche, au niveau régional, la dynamique de reprise est plus faible, et les pertes accumulées depuis 2017 ne permettent pas de retrouver le volume d'emploi de 2016.

Depuis 10 ans, la région Bourgogne-Franche-Comté est en situation de décrochage par rapport à la dynamique nationale, que ce soit dans l'ESS ou dans le privé hors ESS, où l'écart est encore plus fort.

Évolution des postes salariés par région



Source : URSSAF, traitement CRESS BFC



La Bourgogne-Franche-Comté est, avec la région Grand-Est, la région où la reprise de l'emploi dans l'ESS est la plus faible en 2021, alors que la moyenne nationale métropolitaine affiche un rebond de + 3.2%. L'année précédente, en 2020, la région perdait 1,3% de ses postes dans l'ESS, ce qui était comparable au niveau national (-1%).

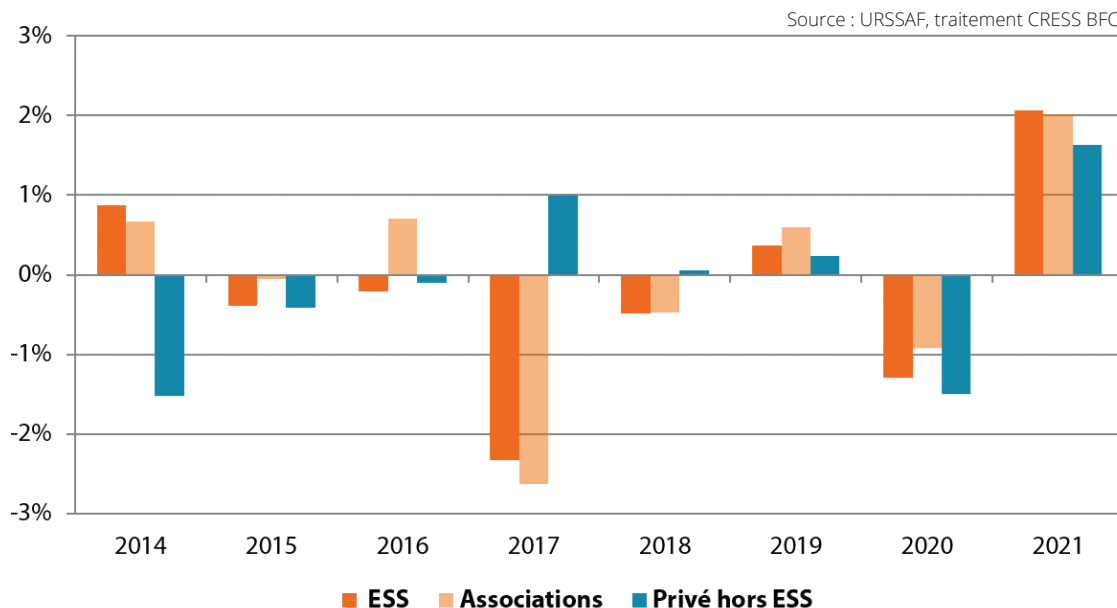


Il s'agit donc bien d'une plus faible dynamique de création d'emploi en région, qui n'est pas spécifique à l'ESS, puisque dans le privé hors ESS la Bourgogne-Franche-Comté est la région de France créant le moins d'emplois en 2021 (1,6% contre 3,6% au niveau national).

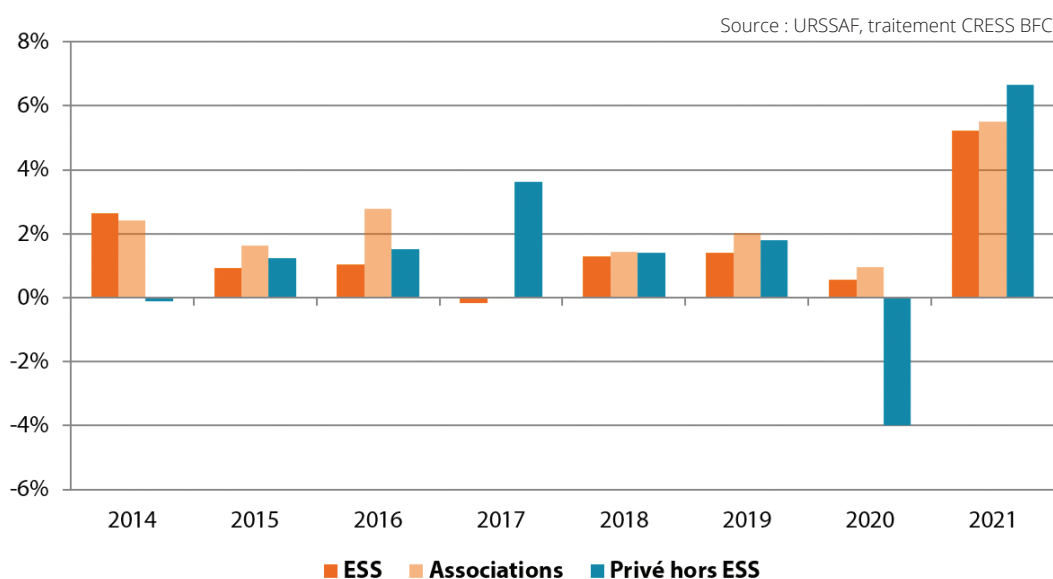
Cette situation ne date pas de 2021, la région ayant la moins bonne évolution de l'emploi dans l'ESS ces cinq dernières années : -1,6% contre +1,5% au niveau national.



Évolution des postes salariés



Évolution de la masse salariale



UN REBOND DES EFFECTIFS DANS L'ESS EN 2021

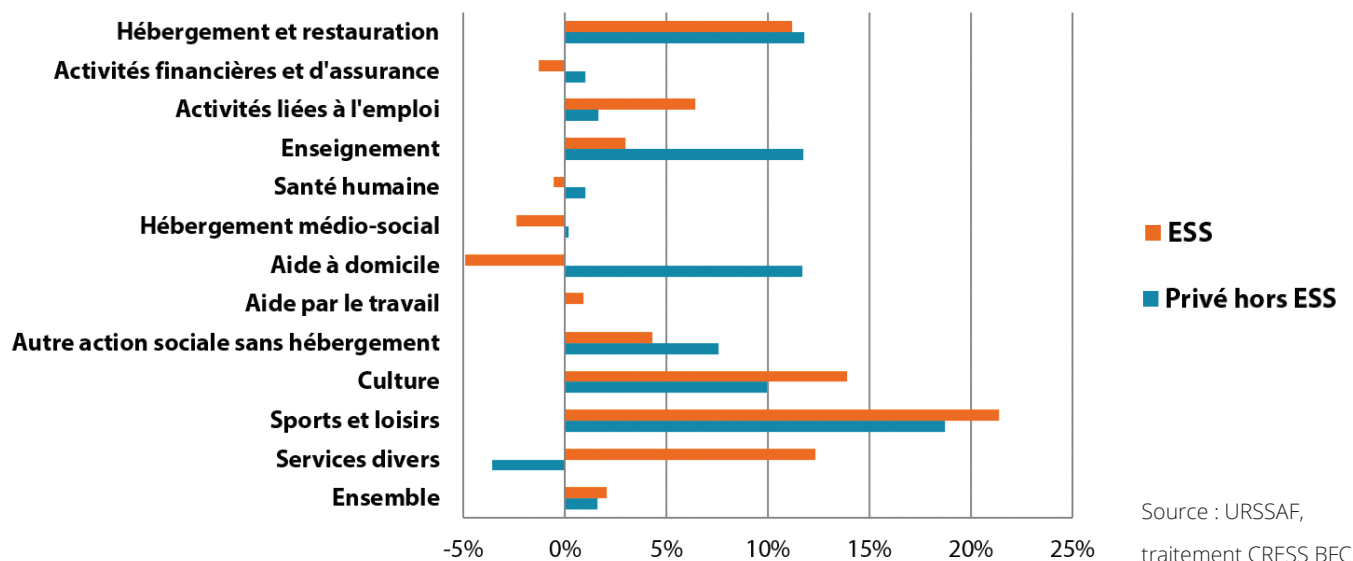
+2,1%



L'emploi dans l'ESS rebondit en 2021, progressant de 2,1% sur un an. L'ESS régionale retrouve un volume d'emplois supérieur à celui de 2017. Ce rebond va donc au-delà des pertes subies pendant l'année 2020, qui avaient été limitées par l'intervention massive du chômage partiel pendant la crise sanitaire. Le rebond est également plus fort que dans le reste de l'économie privée (2,1% dans l'ESS contre 1,6% dans

le privé hors ESS), ce qui illustre la capacité des structures de l'ESS à se relancer, à réembaucher et à créer de nouvelles activités. Cependant, cette situation globale de reprise de l'emploi ne doit pas masquer d'une part les difficultés structurelles de certains secteurs de l'ESS, et d'autre part la problématique de la qualité des emplois créés ou recréés.

Évolution des postes salariés



Une reprise portée par les activités culturelles, sportives et de loisirs

+21%

Les secteurs qui connaissent la plus forte reprise sont également ceux qui avaient été les plus touchés par la crise sanitaire : **hébergement et restauration** (+11,2% en 2021), où sont comptabilisés les acteurs du **tourisme associatif**, **culture** (+13,9%), **sports et loisirs** (+21,4%), ainsi que les services divers (+12,4%), où sont classés de nombreux acteurs de l'**éducation populaire** en raison de leur multi-activité. Les activités liées à l'emploi, où sont classés notamment les **groupements d'employeurs**, se relancent également (+6,4%).

Toutefois, en fonction des secteurs, la reprise de l'emploi ne vient pas toujours compenser les pertes de 2020 et des années précédentes. C'est le cas par exemple du secteur **hébergement et restauration**, qui reste en 2021 sous le niveau de 2017.

-5%

Le secteur de l'**aide à domicile** poursuit sa trajectoire atypique, perdant encore près de 5% de ses emplois dans l'ESS en 2021, alors que le secteur lucratif progresse de près de 12%. Depuis 2017, ce sont près de 800 postes qui ont été perdus dans l'ESS dans ce secteur, et près d'un millier qui ont été gagnés dans le privé hors ESS. Cependant les évolutions de postes entre ESS et secteur lucratif ne sont pas directement comparables, en raison d'une plus forte consolidation des temps partiels dans l'ESS (voir Panorama de l'ESS par la CRESS, page 10).

Au-delà de la professionnalisation de ce secteur dans l'ESS, qui a pu permettre de consolider des postes plutôt que de favoriser le travail à temps partiel, les acteurs de l'ESS du secteur sont toujours confrontés à des difficultés de recrutement très importantes, dues notamment à des conditions de travail plus difficiles, en raison de la problématique des déplacements dans les zones rurales.

Enfin, certains secteurs sont moins touchés par les aléas économiques, comme celui des **activités financières et d'assurance**, où sont classées les **banques coopératives** et une partie des **activités des mutuelles**. Ce secteur subit une érosion de ses effectifs depuis 2017, et ce phénomène s'est quelque peu accéléré ces dernières années.

+4,3%

Le secteur de l'**action sociale sans hébergement**, où sont classées notamment et en partie les **activités d'insertion par l'activité économique**, progresse de manière importante en 2021 (+4,3%).

Ces dernières années, les **secteurs de la santé et de l'hébergement médico-social** ont quant à eux été impactés par des réorganisations de structures, certains établissements quittant le champ de l'ESS sans qu'il y ait de perte d'activité à court terme pour les territoires concernés.

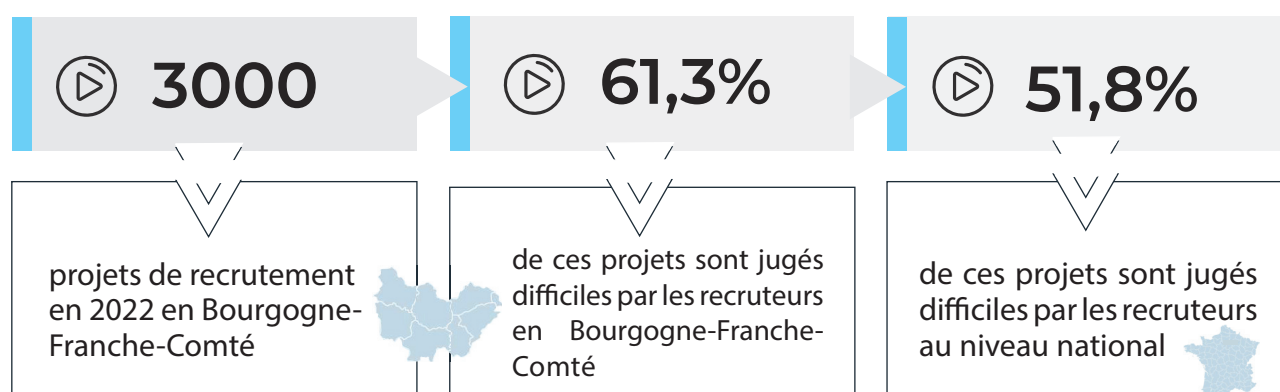
Les tensions sur le marché de l'emploi

Le plus faible dynamisme en Bourgogne-Franche-Comté, qui est illustré par la reprise moins forte de l'emploi au niveau régional, peut en partie s'expliquer par les tensions sur le marché de l'emploi dans l'ESS.

- A titre d'exemple, pour les **aides à domicile**, métier où l'ESS est très présente, l'enquête Besoins en Main d'Oeuvre (BMO) de Pôle Emploi a recensé :



- Pour les **professionnels de l'animation socio-culturelle**, métier également très présent dans l'ESS :



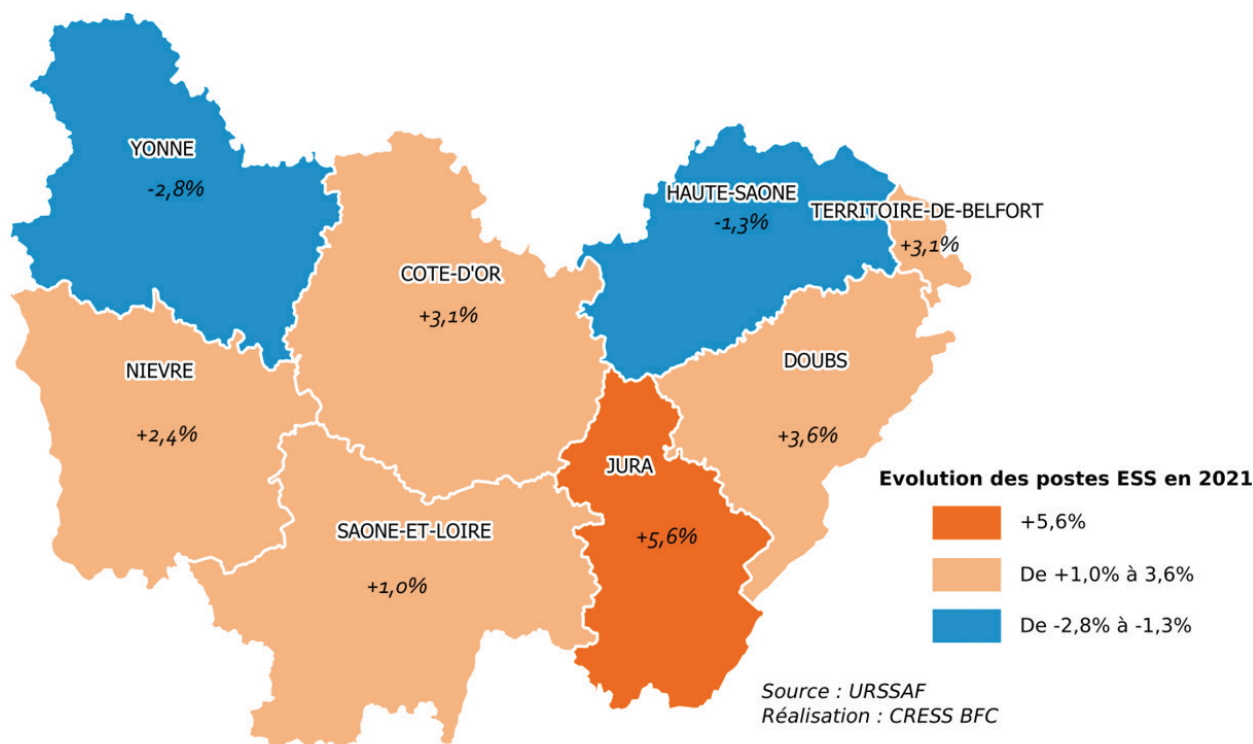
Ces chiffres illustrent le fait que dans l'économie régionale, il est plus difficile de trouver des candidats pour les postes à pourvoir. Cette problématique renvoie à l'enjeu de l'attractivité économique de ces postes, mais aussi à l'attractivité globale de notre territoire.

La problématique des tensions de recrutement est également illustrée par les enquêtes des réseaux de l'ESS auprès de leurs ressortissants. Ainsi, d'après le chiffrage de l'URIOPSS en janvier 2022, ce sont plus de 1500 emplois qui restaient non pourvus dans les secteurs de l'action sociale et du médicosocial en région.

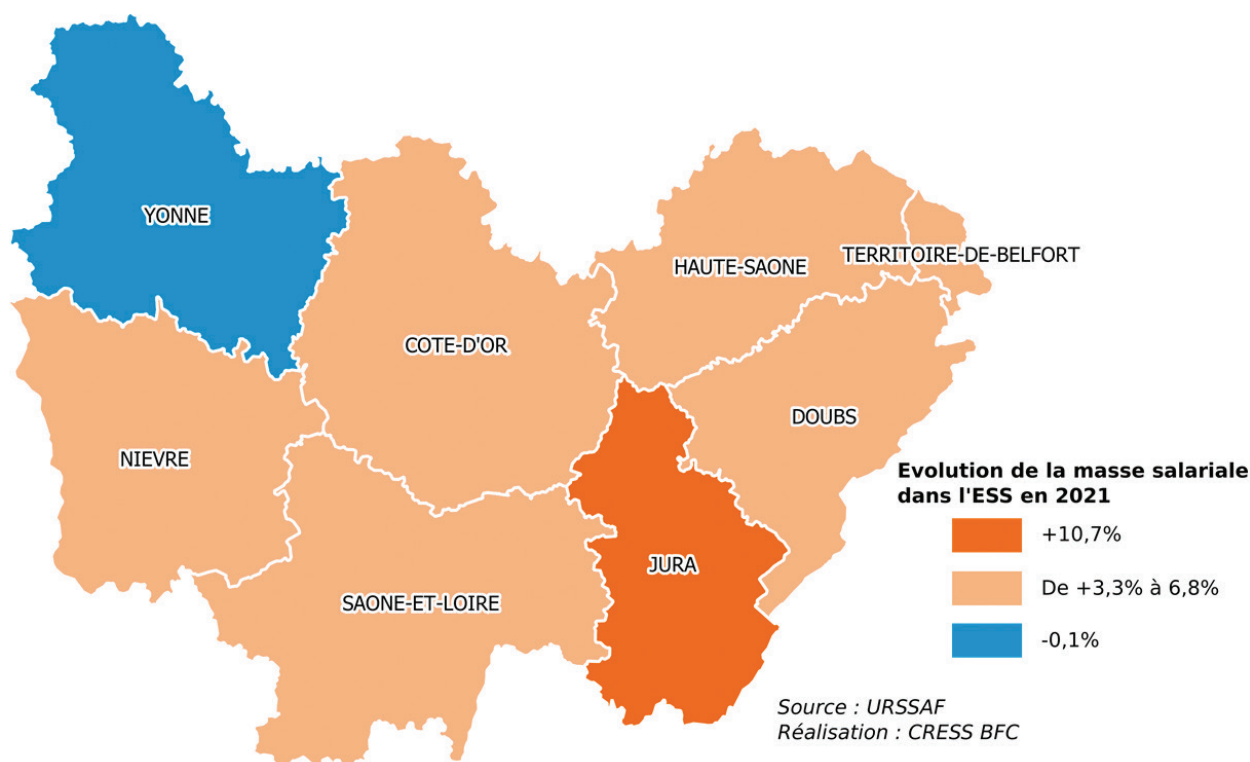
Cela représente plus de 1,5 % des emplois d'ESS de la région pour ces seuls secteurs d'activités. Si ces postes avaient été pourvus en 2021, la région se serait rapprochée de la reprise moyenne nationale dans l'ESS.

La problématique du recrutement est donc confirmée comme l'enjeu majeur pour le développement, et souvent même pour le maintien d'activités d'ESS, sachant que sur ce sujet les territoires ruraux apparaissent plus défavorisés. Au-delà de l'ESS, c'est globalement l'économie de proximité qui est en jeu.

Évolution des postes salariés



Évolution de la masse salariale



Évolution des postes de l'ESS par département et par secteur d'activités en 2021

Secteurs d'activité	Côte-d'or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône et Loire	Yonne	Territoire de Belfort
Hébergement et restauration	45	8	69	-1	15	-12	3	-1
Activités financières et d'assurance	-15	-23	-3	-4	16	-23	-17	-11
Activités liées à l'emploi	57	69	-6	19	-84	76	-20	41
Enseignement	80	105	25	35	10	-149	51	12
Santé humaine	4	-17	15	-16	-57	30	-8	8
Hébergement médico-social	-6	17	24	-62	-61	-55	-358	15
Aide à domicile	-104	-84	-65	21	-20	-126	-41	-51
Aide par le travail	45	-4	18	-4	-21	6	15	6
Autre action sociale sans hébergement	128	155	21	44	-2	69	-45	40
Culture	50	90	20	8	2	22	11	10
Sports et loisirs	75	101	49	25	14	176	73	27
Services divers	185	185	43	-1	66	95	50	33
Ensemble	597	662	418	160	-107	149	-227	-147



Tous les départements de la région voient leurs effectifs progresser dans l'ESS, conformément à la tendance régionale, à l'exception de l'Yonne et de la Haute-Saône. Dans ces départements, des réorganisations entraînent dans certains cas la sortie d'établissements du champ de l'ESS, sans qu'il y ait perte d'activité immédiate pour le territoire en question, ces structures étant reprises par des acteurs hors ESS privés ou publics.

Ces mouvements concernent principalement le secteur médico-social, notamment dans l'Yonne.

Le département du Jura se singularise par une plus forte croissance de ses effectifs dans l'ESS, portée notamment par le secteur de l'habitat*, où ont eu lieu des réorganisations.

*Le secteur des activités immobilières n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus.

QUELQUES DÉFINITIONS

Le périmètre statistique de l'ESS a été défini en 2008 par l'Insee, les services de l'État et le Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCRESS) comme un domaine de l'économie composé d'entreprises qui prennent la forme juridique d'associations, de mutuelles, de coopératives et de fondations. Ce champ correspond au périmètre d'observation des CRESS, en se limitant généralement aux établissements employeurs, en raison des difficultés de référencement des associations non employeuses.

Le champ du secteur privé Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant à l'Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs.

La masse salariale correspond à l'«assiette déplafonnée», qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire brut de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les effectifs salariés diffusés par l'Urssaf (données brutes) correspondent au «nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période» renseigné dans le bordereau de cotisations (BRC), et la Déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Les Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS) sont des dispositifs de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS). Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Retrouvez les publications de l'ORESS en téléchargement sur www.ess-bfc.org.

Certains salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif à inscrire sur le BRC ou dans la DSN. Il s'agit :

- ▶ des intérimaires pour les entreprises utilisatrices (les intérimaires sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire),
- ▶ des apprentis,
- ▶ des élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise donnant lieu à la signature d'une convention entre le stagiaire, l'entreprise et l'établissement d'enseignement,
- ▶ des stagiaires de la formation professionnelle,
- ▶ des salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail,
- ▶ des VRP multcartes,
- ▶ des salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux.

Retrouvez les données de l'Urssaf sur : <https://open.urssaf.fr/pages/home/>.

Note de conjoncture de l'emploi dans l'Économie Sociale et Solidaire co-produite par la CRESS BFC et les Urssaf de Bourgogne et de Franche-Comté - Juin 2022



Avec le soutien de :



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Site de Besançon

Maison de l'ESS, 7 Rue Léonard de Vinci
25000 BESANCON
Tél : 03 81 50 75 09



Site de Dijon

12 avenue Gustave Eiffel
21000 DIJON
Tél : 03 80 59 96 75
contact@cress-bfc.org